

APROBAT

În ședința Biroului permanent al
Camerei Deputaților
din data de 16.09.2008

Nr. 743

INFORMARE

privind

**Participarea la cea de-a XXXIV-a sesiune a Adunării
Parlamentare a Francofoniei**

**Quebec, Canada
4-7 iulie 2008**

În perioada 4-7 iulie 2008 a avut loc, la Quebec, la invitația Adunării Naționale Quebec, cea de-a XXXIV-a sesiune a Adunării Parlamentare a Francofoniei.

Camera Deputaților a fost reprezentată la această sesiune de doamna deputat Liana Dumitrescu, domnul deputat Aurel Gubandru și domnul deputat Vasile Filip Soporan, membri ai Delegației Parlamentului României la Adunarea Parlamentară a Francofoniei (APF).

În deschiderea lucrărilor, domnul Michel Bissonnet, președintele Adunării Naționale din Quebec și vicepreședinte al Adunării Parlamentare a Francofoniei, a urat bun venit celor peste 300 de parlamentari ai Francofoniei din cele 5 continente, reuniți la Québec, cu ocazia celebrării a celei de-a 400-a aniversare de la fondarea acestui oraș de către Samuel de Champlain, fiind prima așezare francofonă permanentă pe continentul american.

Sesiunea a fost prezidată de domnul Guy Nzuba-Ndama, președintele Adunării Naționale din Gabon și președintele Adunării Parlamentare a Francofoniei.

După atribuirea statutului de membru asociat al APF Lituaniei, precum și statutul de observator permanent la APF Serbiei, Cataloniei și Croației, lucrările au continuat cu audierea domnului Abdou Diouf, secretarul general al Francofoniei.

Domnul Abdou Diouf a mulțumit mai întâi parlamentarilor pentru interesul acestora la acțiunile Organizației Internaționale a Francofoniei și a reamintit că următorul Sommet al Francofoniei va avea loc la Québec, în octombrie 2008.

Domnul secretar general a apreciat activitățile parlamentarilor în cadrul APF în privința accelerării ratificării Convenției privind protecția și promovarea diversității culturale, monitorizării negocierilor comerciale internaționale. Domnul Diouf a salutat activitatea Rețelei Femeilor Parlamentare, mai ales poziția luată față de protejarea drepturilor copiilor și a femeilor refugiate.

vedere că civilizația noastră se supune hegemoniei petrolului, principala sursă de energie, care nu are multe produse de substituie.

Creșterea consumului de biocarburanți duce, pe de altă parte la diverse crize alimentare, ceea ce a condus la efecte negative asupra prețului cerealelor de care umanitatea are nevoie. Exemplul cel mai elocvent oferit de domnul Sall este cel al orezului, care a crescut cu 75% în perioada martie-mai 2008.

Referitor la grâu, porumb și soia prețul a crescut cu 244%, 154%, 150% în ultimii trei ani. Aspectul și mai îngrijorător este că previziunile pentru următorii ani sunt sumbre, mai ales dacă rămân corelate de scăderea continuă a rezervelor principalelor țări producătoare.

A fost adus în discuție efectul devastator al subvențiilor acordate de țările dezvoltate producătorilor pentru țările în curs de dezvoltare, precizându-se necesitatea reorganizării regulilor comerciale pentru a oferi o șansă și țărilor africane.

Adunarea Parlamentară a Francofoniei a condamnat atentatele comise la adresa parlamentarilor din Burundi și Liban și a recomandat trimiterea unei misiuni de informare în Burundi și a unei misiuni de evaluare în Ciad și Republica Centrafricană. Se recomandă, de asemenea, implicarea în următoarele etape de consolidare a instituțiilor și a procesului de pace în Republica Democratică Congo și continuarea acordării de sprijin pe perioada de tranziție pentru Coasta de Fildeș. A fost decisă, de asemenea, menținerea sub observare de către APF pentru Haiti și în următorul an.

În cadrul sesiunii APF au avut loc reuniuni ale celor patru comisii ale Adunării Parlamentare a Francofoniei : Comisia pentru politică externă, la care a participat doamna deputat Liana Dumitrescu, membră a acestei comisii ; Comisia pentru cooperare și dezvoltare, la care a participat domnul Vasile Filip Soporan, membru al acestei comisii ; Comisia pentru probleme parlamentare ; Comisia pentru educație, comunicare și probleme culturale.

Adunarea Parlamentară a Francofoniei, la cea de-a XXXIV-a sesiune a adoptat mai multe rezoluții, recomandări și declarații (în anexă):

• **La propunerea Comisiei politice,**

- Rezoluția privind Palestina
- Rezoluția privind evoluțiile politice în spațiul francofon
- Rezoluția privind monitorizarea declarației de la Bamako
- Declarația privind eliberarea doamnei Ingrid Bétancourt

- **La propunerea Comisiei de educație, comunicare și probleme culturale**
 - Rezoluția privind lupta contra HIV/SIDA
 - Rezoluția privind principiile de acțiune pentru promovarea limbii franceze în contextul multilingvismului
 - Recomandarea privind celebrarea anului internațional a limbilor
 - Rezoluția privind noul elan al TV5
- **La propunerea Comisiei pentru probleme parlamentare**
 - Declarația privind menținerea Francofoniei în constituțiile țărilor francofone
- **La propunerea Comisiei pentru cooperare și dezvoltare,**
 - Rezoluția privind evaluarea punerii în aplicare a convenției de la Cotonou : incidente asupra dezvoltării țărilor francofone ACP
 - Rezoluția privind mediul și dezvoltarea societății
 - Rezoluția privind negocierile comerciale multilaterale din cadrul OMC
 - Rezoluția privind politicile migratoare în spațiul francofon

Principalele decizii ale Adunării vor fi transmise șefilor de stat și de guvern ce se vor reuni la viitorul Sommet al Francofoniei (17-19 octombrie 2008).

La invitația domnului Bernard Accoyer, președintele Adunării Naționale a Franței, următoarea sesiune a Adunării Parlamentare a Francofonie va avea loc la Paris, la începutul lunii iulie 2009.

Deputat,
Liana DUMITRESCU

Deputat,
Aurel GUBANDRU

Deputat,
Vasile Filip SOPORAN



XXXIV SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

RESOLUTION SUR LA PALESTINE

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec pour sa XXXIV^e Session du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la commission politique,

RAPPELANT ses précédentes résolutions concernant la situation au Proche-Orient, et notamment son souhait de la libération immédiate de toutes les personnes retenues prisonnières depuis les événements du 25 juin 2006 ;

REAFFIRMANT sa conviction que l'établissement d'une paix juste et durable passe par la coexistence d'un Etat palestinien et d'un Etat israélien se reconnaissant mutuellement ;

CONSTATANT la prise de contrôle par des moyens militaires de la bande de Gaza par le Hamas, et la décision du Président de l'Autorité palestinienne de former un gouvernement d'urgence dirigé par M. Salam Fayyad ;

REGRETTANT que les accords de La Mecque ayant amorcé un processus d'union nationale palestinienne aient ainsi été remis en cause ;

EXPRIMANT son extrême préoccupation quant à la situation des civils palestiniens isolés dans la bande de Gaza ;

RAPPELANT les résolutions du Conseil de sécurité 1265 (1999), 1296 (2000) et 1674 (2006) relatives à la protection des civils en période de conflit armé ;

CONDAMNE tous les actes d'agression perpétrés contre les populations civiles d'où qu'ils viennent ;

EXPRIME son soutien au Président de l'Autorité palestinienne ;

DEMANDE aux parties en présence d'œuvrer pour mettre un terme à la rupture des liens entre Gaza et la Cisjordanie, facteur de déstabilisation pour l'ensemble de la région ;

DEMANDE à la communauté internationale, notamment au Quartet, et aux Nations Unies, de prendre d'une manière urgente les mesures nécessaires pour amener Israël et l'Autorité Palestinienne à poursuivre les négociations sur la base de la légalité internationale ;



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

DOCUMENT N° 64

* * *

RESOLUTION
SUR LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec pour sa XXXIV^e Session du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la Commission politique, prend position sur les situations politiques qui suscitent des inquiétudes dans le monde francophone ;



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

RESOLUTION SUR LE BURUNDI

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Dénonçant les attaques à la grenade menées le 8 mars 2008 à Bujumbura sur les résidences de députés, dont l'ex-première vice-présidente de l'Assemblée nationale, Mme Alice Nzomukunda ;
- Dénonçant les offensives menées par les Forces Nationales de Libération (FNL) au mois d'avril 2008 qui ont fait plus d'une centaine de morts ;
- Saluant la reprise du Mécanisme conjoint de vérification et de suivi de l'accord de cessez-le-feu de 2006, ainsi que la signature d'une déclaration de cessation immédiate des hostilités entre le gouvernement et les Forces Nationales de Libération (FNL) le 26 mai 2008 ;
- Prenant acte de la venue à Bujumbura des dirigeants des Forces Nationales de Libération (FNL) ;
- Se félicite de la reprise des activités à l'Assemblée nationale qui avait été paralysée par des conflits politiques ;
- Rappelle sa condamnation de tous les attentats commis à l'encontre de parlementaires ;
- Demande au gouvernement burundais de faire sans délai toute la lumière sur ces événements et de traduire les auteurs et commanditaires en justice ;
- Appelle au respect de la déclaration de cessez-le-feu afin de préserver la stabilité du pays et de la région ;
- Appelle le gouvernement burundais, la majorité présidentielle, l'opposition démocratique, et l'opposition armée, à la retenue, au dialogue et à la concertation afin de consolider la paix et le bon fonctionnement des institutions démocratiques au Burundi ;
- Souhaite l'envoi d'une mission d'information de l'APF au Burundi.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

RESOLUTION SUR LES COMORES

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Prenant acte du bon déroulement du premier et du second tour de l'élection présidentielle de l'île d'Anjouan les 15 et 29 juin 2008 ;
- Prenant acte des résultats du scrutin et de l'élection de M. Moussa Toybou ;
- Rappelant que l'APF a organisé en 2005 un séminaire parlementaire sur le fonctionnement d'un Parlement fédéral et des parlements régionaux réunissant pour la première fois les députés de l'Assemblée de l'Union et ceux des Parlements des trois îles après la mise en place des nouvelles institutions ;
- Encourage l'adoption de mesures d'apaisement entre le gouvernement fédéral et les autorités de chaque île (Grande-Comores, Anjouan, Mohéli) afin de renforcer la coopération, le développement de chacune des îles et le fonctionnement démocratique des institutions ;
- Appelle la communauté internationale et les organisations régionales à appuyer l'Union des Comores dans la consolidation de la paix et du processus démocratique dans l'archipel.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

**RESOLUTION SUR LA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Saluant les conclusions de la Conférence de Goma sur la paix, la sécurité et le développement dans le Nord et le Sud Kivu et la signature en janvier 2008 d'un accord de paix, entre le gouvernement de la République démocratique du Congo et les groupes armés aux Kivu ;
- Saluant le lancement le 3 avril 2008, du programme Amani (paix en swahili) de sécurisation et de reconstruction des Kivu ;
- Dénonçant la poursuite des affrontements dans les provinces de l'Est de la RDC et les violations de cet accord de paix ;
- Dénonçant également les affrontements meurtriers survenus dans la région du Bas-Congo entre les forces de l'ordre et le mouvement politico religieux Bundu Dia Kongo ;
- Encourage toutes les mesures de nature à garantir la réforme de l'armée et le désarmement, la démobilisation, et la réinsertion des combattants irréguliers ;
- Exhorte les pays de la région à instaurer des conditions favorables au retour volontaire des réfugiés et des ex-combattants et à poursuivre leur coopération en vue de mettre un terme aux activités de groupes armés illégaux ;
- Déplore la violence dans le Bas-Congo et demande que des dispositions soient prises pour éviter une telle situation à l'avenir ;
- Invite la communauté internationale à appuyer activement les initiatives de consolidation de la paix, de développement et de rapatriement des réfugiés vers leurs pays d'origine, requises pour parvenir à une stabilité durable dans les pays de la région des Grands Lacs ;
- Recommande au Secrétaire général de la Francophonie de veiller à impliquer l'OIF dans les prochaines étapes de la consolidation des institutions et du processus de paix en RDC.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

RESOLUTION SUR LA GUINEE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Prenant acte de la nomination de M. Ahmed Tidiane Souaré au poste de Premier Ministre et de la formation du gouvernement incluant certains représentants de partis de l'opposition ;
- S'inquiétant des violences survenues à la fin mai suite à une mutinerie de militaires et paramilitaires, faisant plusieurs morts et des blessés ;
- S'inquiétant également des affrontements qui ont opposé des policiers et des militaires guinéens au mois de juin, faisant plusieurs morts et entraînant l'arrestation de plusieurs policiers par des militaires ;
- Prenant acte des mesures prises par le gouvernement pour ramener le calme ;
- S'inquiète de l'instauration d'un climat général d'insécurité qui constitue une réelle menace à la stabilité du pays ;
- Appelle le gouvernement, les militaires, et les paramilitaires guinéens au calme, au dialogue et à la négociation ;
- Encourage les autorités guinéennes à poursuivre leur effort dans le respect et le renforcement du pluralisme politique dans la recherche d'un dialogue politique impliquant l'ensemble des forces vives de la nation.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

RESOLUTION SUR HAÏTI

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Prenant acte du renversement du Premier ministre Jacques-Edouard Alexis le 12 avril 2008 et de la récente désignation de Mme Michèle Pierre-Louis par le Président haïtien ;
- Considérant que la Chambre des députés a rejeté successivement deux candidats proposés par le Président pour occuper le poste de Premier ministre ;
- Constatant que le pays s'est trouvé sans Premier ministre pendant plus de deux mois ;
- S'inquiète du vide politique ainsi créé à la tête de l'exécutif haïtien, entravant le fonctionnement normal du gouvernement et du parlement, pendant que le pays à de nombreux défis à relever ;
- Appelle les autorités politiques haïtiennes à tout mettre en œuvre afin de permettre un retour à une situation de stabilité politique et institutionnelle ;
- Décide de maintenir sous observation la situation à Haïti pour une année supplémentaire.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

La commission politique fait sienne la **déclaration du Comité directeur du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie** sur les violences à l'égard de la population civile à l'est de la République démocratique du Congo :

- Rappelant l'attention constante que le Réseau des femmes parlementaires de l'APF porte à la situation des femmes et des enfants dans toutes les zones de conflit ;
- Condamnant sans réserve la reprise des conflits à l'Est de la République démocratique du Congo où les populations vulnérables, en l'occurrence les femmes, les enfants et les personnes âgées subissent les pires atrocités ;
- Dénonçant tout particulièrement les violences sexuelles à l'égard des femmes et des enfants utilisés, dans ce conflit, comme armes de guerre ;
- Exprime tout son soutien à la population civile de la République démocratique du Congo ;
- S'engage à sensibiliser l'ensemble des sections de l'APF, à attirer l'attention des gouvernements et de la Communauté internationale pour que tous les moyens soient mis en œuvre afin de parvenir le plus rapidement possible à une situation pacifiée, à l'arrêt des massacres et sévices ainsi qu'à une prise en charge des victimes.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

RESOLUTION SUR LA COTE D'IVOIRE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Prenant acte de la signature des Accords politiques de Ouagadougou en mars 2007 ;
- Saluant la signature d'accords complémentaires le 28 novembre 2007 modifiant le calendrier électoral et instaurant un cadre permanent de concertation ;
- Saluant le renforcement du climat de confiance et le retour à la normalisation administrative, politique et sécuritaire suite à ces accords ;
- Saluant la signature d'un code de bonne conduite par les principaux partis politiques ivoiriens en vue des prochaines élections présidentielles ;
- Prenant acte de la décision des autorités ivoiriennes, sur proposition de la Commission Electorale Indépendante (CEI), de fixer la date du scrutin présidentiel au 30 novembre 2008 ;
- Se félicitant des avancées réalisées concernant le processus d'identification générale des populations ;
- Exprime son souhait que les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) et celles d'identification générale des populations puissent être rapidement conduites à terme ;
- Demande au gouvernement ivoirien de tout mettre en œuvre pour appliquer les dispositions des accords de paix en vue de l'organisation d'une élection présidentielle libre, ouverte et transparente, dont l'échéance est fixée au 30 novembre 2008 ;
- Recommande à l'Organisation internationale de la Francophonie de poursuivre son soutien à la transition en cours en contribuant au renforcement des capacités des institutions liées au processus électoral.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

RESOLUTION SUR LE LIBAN

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Dénonçant les affrontements intercommunautaires survenus au début du mois de mai 2008 au Liban, faisant une soixantaine de morts et de nombreux blessés ;
 - Rappelant sa condamnation des attentats politiques commis au Liban, notamment les assassinats des députés ;
 - Rappelant son exigence au respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Liban et à la non utilisation de son territoire comme théâtre de confrontations d'intérêts extérieurs ;
 - Saluant la signature de l'accord de sortie de crise de Doha (Qatar), première étape d'un retour à une stabilité politique et institutionnelle, et la médiation de la Ligue arabe et du Qatar ;
 - Saluant l'élection d'un Président de consensus ;
 - Prenant acte des récents accrochages intercommunautaires en dépit de cet accord de sortie de crise ;
-
- Condamne toute utilisation de la violence et tous les actes d'agression perpétrés contre les populations civiles ;
 - Exprime sa solidarité au peuple et aux parlementaires libanais ;
 - Exhorte le gouvernement libanais, toutes les parties politiques, la société civile et toutes les forces vives de la nation libanaise à tout mettre en œuvre en vue d'une réconciliation nationale et de l'application de l'engagement de tous à ne pas recourir à la violence verbale, politique et surtout militaire pour régler les problèmes intérieurs ;
 - Appelle le Premier ministre à former rapidement un gouvernement de coalition, selon les termes de l'accord de Doha, afin de permettre le bon fonctionnement des institutions démocratiques au Liban ;
 - Appuie l'instauration du Tribunal spécial à caractère international destiné à juger les auteurs de l'assassinat de Rafic Hariri, ancien Premier ministre libanais, tué le 14 février 2005 à Beyrouth, et l'ouverture d'enquêtes sur les assassinats des députés.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

RESOLUTION SUR LA MAURITANIE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Prenant acte des mesures prises par le gouvernement mauritanien afin d'engager le processus de rapatriement des réfugiés négro mauritaniens vivant au Sénégal et au Mali qui a débuté officiellement en début d'année ;
- Saluant les mesures prises par le gouvernement pour renforcer le dispositif de lutte contre les séquelles de l'esclavage ;
- Condamnant fermement la série d'attentats meurtriers qui ont eu lieu en Mauritanie entre fin décembre 2007 et avril 2008 ;
- Prenant acte de la démission puis de la reconduction de M. Yahya Ould Ahmed Waghf au poste de Premier ministre ;

- Encourage le nouveau gouvernement à continuer de tout mettre en œuvre en vue du parachèvement du processus du rapatriement des réfugiés négro mauritaniens vivant au Sénégal et au Mali ;
- Condamne toute utilisation de la violence, et tous les actes d'agression perpétrés en Mauritanie ;
- Encourage les autorités mauritaniennes à continuer d'enquêter en vue de faire la lumière sur ces événements et de poursuivre les responsables des attentats ;



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

**RESOLUTION SUR LA SITUATION D'INSECURITE
DANS LES REGIONS NORD DU MALI ET DU NIGER**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Préoccupée par l'aggravation de la situation d'insécurité dans les régions Nord du Mali et du Niger ;
- Prenant acte de la reprise des hostilités au Mali par le groupe du chef rebelle Ibrahim Ag Bahanga depuis le mois de mars 2008, en violation des accords d'Alger signés en juillet 2006 ;
- Saluant la signature d'un protocole d'entente et d'un cessez le feu entre le gouvernement malien et la rébellion à Tripoli le 3 avril 2008 ;
- S'inquiétant de la poursuite des affrontements entre les rebelles et l'armée malienne malgré ces accords ;
- Dénonçant les opérations meurtrières du Mouvement nigérien pour la justice (MNJ) contre des postes militaires dans le nord du Niger ;
- Prenant acte des opérations menées par l'armée nigérienne contre les rebelles aux mois de mars et de mai 2008 ;
- Condamne les enlèvements et l'utilisation des mines anti-personnelles par la rébellion en violation des conventions internationales ;
- Apporte son soutien aux gouvernements du Mali et du Niger dans la lutte quotidienne qu'ils mènent en vue de sauvegarder la paix et l'intégrité territoriale de leurs pays respectifs ;
- Encourage les initiatives visant à renforcer la concertation nationale et régionale afin d'assurer la sécurité, la paix et le développement dans la région Sahélo-saharienne ;
- Appelle le gouvernement malien et la rébellion au respect du protocole d'entente et du cessez le feu récemment signés, dans le prolongement des accords d'Alger ;
- Appelle le gouvernement nigérien et la rébellion au dialogue et à la concertation ;
- Invite la Communauté internationale à appuyer les efforts des Etats de la région dans la recherche de solutions communes et concertées sur une problématique qui dépasse les frontières nationales.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

LES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

**RESOLUTION SUR LA SITUATION AU DARFOUR (SOUDAN),
AU TCHAD ET EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

- Considérant que la situation au Darfour a des répercussions sur l'ensemble des pays de la région, notamment au Tchad et en République centrafricaine ;
- S'inquiétant de l'insécurité croissante en territoire centrafricain et des combats menés à l'est du Tchad ;
- Prenant acte du déploiement de l'opération hybride Union africaine / Nations Unies au Darfour et d'une force européenne militaro-humanitaire *Eufor* au Tchad et en Centrafrique ;
- Condamnant les violents affrontements à la frontière du Tchad, de la République centrafricaine et du Soudan où plusieurs groupes rebelles sont actifs, alors que la région accueille de nombreux réfugiés ayant fui la guerre civile au Darfour et se trouvant dans une situation humanitaire préoccupante ;
- Rappelant l'obligation pour chaque Etat de protéger les populations civiles vivant sur son territoire, conformément aux principes adoptés par la Francophonie lors de la Conférence de Saint-Boniface et lors du Sommet de Bucarest ;
- Condamnant toute tentative de déstabilisation du Tchad et de la République centrafricaine et de leurs institutions ;
- Propose à l'Organisation internationale de la Francophonie d'organiser ou de s'associer à une mission d'évaluation, dans le cadre de l'observation permanente de la démocratie et des droits de l'Homme, afin d'examiner avec la plus grande attention la situation qui prévaut à la frontière entre le Tchad, la République centrafricaine et le Soudan ;
- Exhorte la communauté internationale et les organisations régionales à impulser l'organisation d'un dialogue politique entre les Etats de la région afin de trouver une issue pacifique à la crise du Darfour et encourage les efforts de médiation entrepris par la Lybie et le Congo mandatés par l'Union africaine.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

Tchad

- Salue les efforts engagés par le Tchad en faveur du dialogue, de l'ouverture, du pluralisme, et de la stabilité
- Rappelle son attachement au respect des règles de l'immunité parlementaire et la préservation de l'intégrité des responsables de l'opposition au Tchad ;
- Exprime sa solidarité aux députés tchadiens et appelle la communauté internationale à aider à la reconstruction des infrastructures détruites par les événements survenus du 1^{er} au 3 février 2008 et en particulier le siège du Parlement ;
- Soutient l'appui apporté par l'OIF à la Commission nationale d'enquête chargée de faire la lumière sur ces événements.
- Appelle les acteurs politiques tchadiens à s'engager dans la mise en œuvre des accords du 13 août 2007 pour le renforcement du processus démocratique ;
- Soutient les initiatives de l'OIF prises après avoir réuni un comité ad hoc consultatif restreint sur le Tchad et la désignation d'un Envoyé spécial œuvrant activement pour la relance du dialogue politique et la mise en œuvre des accords du 13 août ;

République Centrafricaine

- Félicite et encourage le Gouvernement centrafricain, la majorité présidentielle, l'opposition démocratique, l'opposition armée, la société civile et toutes les forces vives de la nation centrafricaine qui se sont résolument engagés sur la voie d'un dialogue politique inclusif ;
- Exhorte toutes les parties concernées à tout mettre en œuvre en vue de l'organisation et de la réussite de ce dialogue dans les plus brefs délais ;
- Soutient l'appui apporté par l'OIF à la tenue des Etats généraux de la Justice et au processus de réforme des systèmes de sécurité ;
- Demande à la Communauté Internationale d'appuyer et d'accompagner les efforts de paix et de réconciliation nationale en cours en Centrafrique.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

alimentaire et en appelle à une coopération internationale pour permettre de lutter contre cette crise alimentaire ;

- Invite l'organisation internationale de la Francophonie d'inscrire à l'ordre du jour de ses prochaines réunions la question de la crise alimentaire et de la cherté de la vie et de tenir un débat d'urgence sur ces enjeux lors du prochain Sommet de la Francophonie devant se tenir à Québec en octobre 2008.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

DOCUMENT N° 65

RESOLUTION
SUR LE SUIVI DE LA DÉCLARATION DE BAMAKO

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 4 au 7 juillet, sur proposition de la commission politique,

RAPPELANT sa recommandation sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako adoptée lors de la Session de Québec, en juillet 2001, dans laquelle l'Assemblée parlementaire de la Francophonie se félicitait de son adoption, le 3 novembre 2000, par les Ministres et Chefs de délégation des États et gouvernements des pays ayant le français en partage, réunis lors du *Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone* ;

CONSIDÉRANT qu'avec cette Déclaration qui place le respect de l'Etat de droit, de la démocratie, des droits de l'Homme et des libertés individuelles au centre de son action politique, la Francophonie s'est dotée d'un projet politique d'une portée considérable permettant de promouvoir la démocratie et d'agir en cas de crise ;

CONSIDÉRANT que la crédibilité de la démarche politique de la Francophonie et de son image sur la scène internationale dépend du respect des engagements souscrits dans la Déclaration de Bamako ;

DEMANDE que soit effectuée une évaluation interne, externe ou indépendante de l'Observatoire de la démocratie des droits et des libertés dans l'espace francophone, et que cette évaluation soit transmise formellement à l'APF lors de la prochaine réunion de la commission politique.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

DOCUMENT N° 66

DÉCLARATION

CONCERNANT LA LIBÉRATION DE MME INGRID BÉTANCOURT

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec pour sa XXXIV^e Session du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la commission politique qui fait sienne la Déclaration du Réseau des femmes parlementaires,,

Rappelant l'attention constante que le Réseau des femmes parlementaires de l'APF porte à la situation des femmes et des enfants dans toutes les zones de conflit,

Se réjouit de la libération de la sénatrice franco-colombienne Ingrid Bétancourt, femme politique courageuse dans sa lutte contre la violence et la corruption, à l'issue de près de six années de cruelle captivité durant lesquelles elle est devenue un symbole de la lutte en faveur de la liberté et de la démocratie,

Exprime son soutien aux otages encore détenus par les FARC en Colombie, ainsi qu'à tous les autres otages retenus ailleurs dans le monde, en particulier les femmes et les enfants,

Souligne l'extraordinaire courage, la dignité et l'esprit de résistance dont Mme Ingrid Bétancourt a fait preuve durant toute sa détention malgré le traitement inhumain qui lui a été infligé. Cette attitude exemplaire honore la communauté parlementaire à laquelle elle appartenait au moment de son enlèvement et explique le vaste élan de solidarité et la mobilisation qu'elle a suscité partout dans le monde et notamment dans les pays de la Francophonie,

Souhaite que la libération de Mme Ingrid Bétancourt, aujourd'hui redevenue une femme libre entourée par l'amour des siens, soit un réconfort et une espérance pour toutes celles et tous ceux qui, à son exemple, mènent un combat quotidien pour la liberté, la justice, la démocratie et les droits de l'Homme.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4-7 juillet 2008

DOCUMENT N° 67

RESOLUTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 4 au 7 juillet, sur proposition de la commission de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et sur recommandation du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida,

Considérant les appels à « un engagement accru et des plus concrets » du Réseau ;

Considérant les apports fructueux du partenariat entre le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida et ONUSIDA, ainsi que l'importance qu'ONUSIDA accorde à l'engagement des parlementaires notamment en matière d'établissement et de contrôle de l'application des législations sur le sida, des droits des populations relatifs à la prévention, aux soins, à la non discrimination, et en particulier à la lutte contre le viol et les violences faites aux femmes, aux enfants, aux jeunes filles et aux jeunes garçons;

Considérant les résolutions précédentes concernant notamment la problématique des orphelins et enfants vulnérables, la tenue à jour sur le site Internet de l'OIF et de l'APF de l'évolution des textes législatifs rédigés en français et relatifs à la lutte contre le VIH/sida, ainsi que la mise en valeur d'engagements susceptibles de servir d'exemple, notamment par les propositions d'attribution de l'Ordre de la Pléiade ;

Considérant la nécessité de renforcer les synergies et la coopération entre l'APF et l'AIMF au sein de la Francophonie, notamment pour renforcer le contrôle de la juste attribution et de l'utilisation des ressources financières ;

Demande à chaque Section de l'APF de faire tout ce qui est possible pour que chaque année, à l'occasion de la Journée de lutte contre le VIH/sida, une initiative spécifique soit prise au sein de chaque Parlement de la Francophonie, en collaboration avec les Parlements Jeunesses de la Francophonie ;

Insiste auprès du Secrétariat général de l'APF et des instances de l'OIF pour que le site de l'APF soit tenu à jour afin de faire mieux connaître les engagements du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida et les travaux législatifs relatifs à la lutte contre le VIH/sida et les droits fondamentaux ;

Souhaite que, lors de la prochaine réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, une session soit organisée avec le Secrétariat général de l'AIMF pour étudier l'intégration dans le plan d'action des synergies et des coopérations réciproquement fructueuses ;

Recommande à chaque membre d'insister au sein de son Parlement sur l'importance de l'éducation relationnelle, affective et sexuelle, dont devraient bénéficier toutes les jeunes filles et tous les garçons, en raison notamment de l'impact considérable de cette éducation en matières de prévention, de promotion du respect mutuel et de lutte contre les violences faites aux enfants, aux jeunes filles et jeunes garçons, aux femmes et aux hommes ;

Propose qu'un rapport sur cette problématique de l'éducation relationnelle, affective et sexuelle, soit réalisé en coopération entre le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida et la CECAC sous l'égide du président de cette Commission

Constata que d'énormes efforts urgents sont à réaliser en ce qui concerne d'une part, l'approche sexospécifique et, d'autre part, le respect des droits des femmes, des jeunes filles et des enfants;

Propose que les parlements prennent en considération l'approche sexospécifique et les droits humains dans la législation sur le VIH/sida ;

Souhaite que la CECAC se saisisse de la problématique de la pénurie du personnel de santé qualifié, de la fuite des compétences, de leurs répercussions en matière de lutte contre le VIH/sida, ainsi que des mesures à prendre pour y remédier ;

Se réjouit des progrès réalisés par plusieurs parlements membres de la Francophonie sur le plan législatif et l'accessibilité aux soins, notamment en ce qui concerne la trithérapie même si l'effort doit rester soutenu s'agissant des ARV.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4-7 juillet 2008

DOCUMENT N°68

RÉSOLUTION

**SUR DES PRINCIPES D'ACTION POUR LA PROMOTION DE LA LANGUE FRANÇAISE
DANS UN CONTEXTE DE PLURILINGUISME**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

Considérant qu'avec l'adoption de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à l'UNESCO, en octobre 2005, les principes qu'elle pose doivent être désormais mis en œuvre par les États parties ;

Estimant que la promotion de la langue française, indissociable du principe de pluralisme linguistique, s'inscrit totalement dans la logique de défense et de développement de la diversité des cultures voulues par les auteurs de la Convention et les pays qui en sont parties ;

Considérant qu'il est de la responsabilité des acteurs de la Francophonie institutionnelle de favoriser la mise en œuvre des principes de la Convention, en particulier celui du plurilinguisme et, dans ce cadre, de promouvoir en particulier l'usage de la langue française dans les organisations internationales, dans les systèmes éducatifs des pays de la Francophonie au côté des langues maternelles et dans les différents supports culturels écrits et audiovisuels ;

Espérant une mise en œuvre effective par le gouvernement français du « plan d'action en faveur du français dans le monde » décidé en 2006 et portant en particulier, au bénéfice du continent africain, sur l'augmentation du nombre de professeurs de français, sur le renforcement de la présence audiovisuelle et singulièrement de TV5 en Afrique francophone et celui du rôle et de l'usage du français dans les organisations et institutions régionales

Considérant l'apport essentiel des nouvelles technologies d'information et de communication au rapprochement et à une meilleure compréhension mutuelle des individus, des sociétés, et des cultures et à l'appropriation des connaissances et au partage des valeurs ;

Rappelant la nécessité de poursuivre les actions destinées à réduire encore la fracture numérique et, en particulier, les actions de formation au numérique dans les États du Sud, afin de favoriser l'émergence d'une société civile Internet francophone ;

Soulignant la nécessité de favoriser un accès ouvert et libre aux contenus numériques francophones ;

Se réjouissant des résultats obtenus dans le cadre du Fonds francophone des inforoutes pour favoriser l'appropriation et l'usage des technologies par la création de contenus et d'applications numériques francophones ;

Constatant les progrès réalisés mais aussi les efforts à poursuivre pour doter les institutions parlementaires francophones des professionnels et des équipements nécessaires au renforcement de leurs capacités et à leur mise en réseau ;

Se félicitant des actions de renforcement des capacités, conduites tant par l'APF dans le cadre de son programme Noria et à destination des Parlements francophones que de l'OIF à l'égard de ses membres ;

Recommande que le prochain Sommet de la Francophonie qui se réunira à Québec adopte un plan stratégique de reconquête et de promotion de la langue française mettant en avant la modernité dont elle est porteuse ;

Recommande aux États francophones parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles:

- d'abonder de façon substantielle leurs contributions volontaires au Fonds international pour la diversité culturelle qu'elle institue ;
- de veiller à l'articulation de cette Convention avec les autres instruments internationaux, en particulier dans le cadre des accords conclus à l'OMC, s'agissant plus particulièrement du traitement spécifique qui doit être accordé aux biens et services culturels dans les futurs accords commerciaux ;
- de mettre en œuvre rapidement l'article 12 de la Convention qui les invite à renforcer leur coopération bilatérale, régionale et internationale afin de créer les conditions propices à la promotion de la diversité des expressions culturelles ;

Recommande aux gouvernements et aux parlements des pays ayant le français en partage :

- de prendre les initiatives de coopération et d'assistance propres à assurer, à terme, l'égalité numérique au sein de l'espace francophone ;
- de prendre en compte le rôle éducatif des inforoutes en favorisant la création de contenus pédagogiques francophones en particulier pour l'apprentissage et la pratique linguistique ;
- de définir et de mettre en œuvre une politique volontariste permettant, de façon strictement égalitaire, l'usage des langues de travail et des langues officielles dans les organisations internationales et dans les institutions européennes ;

- - de promouvoir une véritable politique du livre en français favorisant le regroupement des différents acteurs de la filière du livre, depuis la préservation du droit d'auteur jusqu'à la diffusion des ouvrages en français ;
- - de mettre à profit les dispositions des accords internationaux, initiés par l'UNESCO, de Florence et de Nairobi, destinés à faciliter « la libre circulation des idées par le mot et par l'image », afin de stimuler l'émergence de capacités éditoriales indépendantes dans les pays du Sud, en portant une attention particulière dans ce domaine à la conception et à la diffusion d'ouvrages scolaires en français ;
- - de développer au sein de leurs systèmes éducatifs, pour ceux dont le français n'est pas langue maternelle, - et singulièrement en Europe-, les structures d'apprentissage du français langue seconde et de favoriser, dans le respect de la langue maternelle, le développement de classes bilingues, de filières universitaires francophones et la reconnaissance mutuelle de diplômes francophones ;
- - de rappeler à ceux, qui, francophones, ont l'honneur de représenter leurs pays ou des organismes qui en dépendent, de s'exprimer dans les séances officielles, en langue française ; à cette fin les budgets permettant la traduction en langue française doivent être impérativement préservés par les parlements ou organismes publics organisant ou patronnant des réunions internationales ;

Recommande que l'APF, prenant en compte la valeur et la vocation universelles de la langue française, octroie avec générosité le statut d'observateur aux États attachés aux valeurs de la Francophonie.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

DOCUMENT N°69

RECOMMANDATION

CONCERNANT LA CÉLÉBRATION DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DES LANGUES

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

Considérant que l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, au cours de sa 96^e séance plénière, une résolution le 16 mai 2007 consacrée au multilinguisme proclamant entre autres l'année 2008 « année internationale des langues » ;

Prenant acte du rapport de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles adopté lors de sa réunion à Tunis en mai 2008 consacré à la célébration de cette année internationale des langues et à la promotion de la diversité linguistique et du multilinguisme ;

Soulignant que les langues dans leur diversité et leur multiplicité participent à la réalisation de plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement tels que définis par l'ONU en 2000 et que la Francophonie contribue à la promotion non seulement de la langue française mais à la diversité linguistique et au multilinguisme ;

Rappelant le rôle majeur de l'APF, depuis de nombreuses années à travers ses travaux, et des acteurs de la Francophonie dans la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée en octobre 2005 dans le cadre de l'UNESCO ;

Considérant que la vigilance doit être renforcée afin que le monolinguisme, signe d'appauvrissement et d'affaiblissement des cultures, ne l'emporte pas au sein des organisations internationales ;

Estimant qu'il est du devoir de notre Assemblée d'accompagner toute action visant à promouvoir le multilinguisme et que le combat pour la Francophonie passe par l'affirmation des valeurs positives de la diversité linguistique ;

Considérant qu'il revient aussi à l'APF de rendre un hommage solennel à Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor, hommes politiques et hommes de lettres majeurs de la Francophonie et de la négritude, pour le message de promotion de la diversité et du dialogue des cultures ;

Invite les Parlements membres de l'APF en cette année olympique à sensibiliser leurs autorités afin qu'elles portent une attention particulière à la convention entre l'OIF et le Comité d'organisation pour la promotion du français aux XXIXe Jeux Olympiques de Pékin ainsi que lors des Jeux Olympiques d'hiver de Vancouver en 2010;

Recommande aux États n'ayant pas déposé leurs instruments de ratification concernant la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de le faire rapidement ;

Demande aux Parlements membres de l'APF de prendre l'engagement symbolique de se doter d'une traduction en français de leurs sites internet lorsqu'ils en sont pourvus ;

Propose la création d'un Prix de la diversité et du dialogue des cultures décerné par l'APF, qui viserait à célébrer le message d'Aimé Césaire et de Léopold Sédar Senghor. Il serait remis le 16 mai de chaque année à une personne physique ou morale oeuvrant, au sein de la Francophonie, pour la promotion de la diversité linguistique et culturelle.

Charge la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de la mise en œuvre de cette proposition.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

DOCUMENT N° 75

RESOLUTION
SUR LE NOUVEL ÉLAN DE TV5 MONDE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec du 4 au 7 juillet, sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

Se réjouissant de l'accord sur la gouvernance de TV5 Monde intervenu entre les partenaires à Gatineau le 28 avril 2008, accord qui constitue une véritable relance de la chaîne francophone ;

Saluant l'accord qui garantit le caractère multilatéral de la chaîne et qui permettra de financer son développement grâce au rééquilibrage des financements partenaires et au maintien de l'investissement français ;

Considérant l'importance de TV5 Monde comme institution phare de la Francophonie et son rôle dans l'expression de la diversité culturelle de l'espace francophone ;

Considérant l'immense potentiel de TV5 Monde sur le plan éducationnel et pour la diffusion de la langue française;

Recommande aux États membres de la Francophonie

1. de soutenir la chaîne dans un environnement de plus en plus concurrentiel et face à la révolution numérique, pour consolider sa distribution :
 - en veillant, chaque fois que possible, à lui accorder une obligation de diffusion, câble ou satellite ;
 - en permettant le maintien et le développement de sa diffusion hertzienne en Afrique notamment, à travers des projets de coopération de nature à financer l'investissement de mise en place et de maintenance des émetteurs hertziens
 - en associant autant que possible la chaîne aux nouveaux modes de distribution que sont la TNT, l'ADSL, la Télémobile, etc.

2. de veiller à rendre accessible, libre de droits, les programmes les plus fédérateurs d'audience (cinéma, documentaires, sport) afin de permettre à TV5 Monde de jouer pleinement son rôle de vitrine de la diversité culturelle et du dialogue des cultures ;
3. de promouvoir dans les systèmes éducatifs nationaux d'apprentissage du français les outils numériques de la chaîne et notamment son site *Apprendre et Enseigner* avec TV5 Monde ;
4. d'encourager les synergies AIF/AUF/AIMF/TV5 Monde en matière de promotion du français et de formation des formateurs, notamment en s'appuyant sur les maisons de TV5 Monde, les CLACS, et le réseau culturel français ;
5. que l'ensemble de ces mesures de soutien de la chaîne accompagnent la chaîne dans l'élaboration de son Plan stratégique qui sera soumis à la Conférence des ministres en charge de TV5 Monde d'ici la fin de l'année 2008.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

DOCUMENT N° 70

**DÉCLARATION
CONCERNANT LA MENTION DE LA FRANCOPHONIE
DANS LES CONSTITUTIONS DES PAYS FRANCOPHONES**

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Québec du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la commission des affaires parlementaires,

Se félicite de l'amendement adopté par le Sénat français visant à introduire dans la Constitution française une référence à la Francophonie,

Souligne que l'insertion dans les constitutions nationales de dispositions faisant référence à la francophonie ne peut que renforcer la force et la légitimité du mouvement francophone international,

Appelle le Gouvernement et le Parlement français à achever le processus d'adoption de cet amendement dans le cadre de la discussion parlementaire en cours.

Souhaite que l'ensemble de ses sections membres profite de toutes les opportunités pour introduire ce type de disposition dans leur Constitution.

DOCUMENT NR. 70

Declarație privind menționarea Francofoniei în constituțiile țărilor francofone

*Adunarea parlamentară a Francofoniei reunită la Québec în perioada
4-7 iulie 2008, la propunerea comisiei pentru probleme
parlamentare,*

Se felicită pentru amendamentul adoptat de Senat francez referitor la introducerea în Constituția franceză a unei referiri la Francofonie,

Subliniază că inserarea în constituțiile naționale a unor dispoziții care fac referire la francofonie nu pot decât să consolideze la forță și legitimitatea mișcării francophone internaționale,

Cheamă Guvernul și Parlamentul francez să finalizeze procesul de adoptare a acestui amendament în cadrul dezbaterilor parlamentare în curs ,

Speră că toate secțiunile membre să profite de toate oportunitățile pentru a introduce acest tip de dispoziție în Constituții.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

DOCUMENT N° 71

**RÉSOLUTION SUR L'ÉVALUATION
DE LA MISE EN APPLICATION DE LA CONVENTION DE COTONOU :
INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PAYS FRANCOPHONES ACP**

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec (Canada) pour sa XXXIV^e Session du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

Considérant que le partenariat entre l'Union européenne et les pays ACP, initié par les Conventions de Yaoundé puis de Lomé, et poursuivi dans le cadre de la Convention de Cotonou, constitue un exemple unique de coopération et de solidarité entre deux vastes ensembles de pays, du Nord et du Sud,

Affirmant son attachement aux principes qui ont régi ce partenariat depuis son origine, particulièrement en termes d'égalité entre les parties lors des négociations, et de consensus sur l'objectif poursuivi, qui est principalement le développement des pays ACP,

Prenant acte des évolutions contenues dans la Convention de Cotonou signée en 2000, qui marque la fin du dispositif des préférences commerciales non réciproques au profit des pays ACP, et leur remplacement par un cadre destiné à permettre la mise en place du libre-échange, par le biais d'Accords de partenariat économique (APE),

Constatant les difficultés rencontrées dans les négociations entre la Commission européenne et les pays ACP sur la signature de ces APE, et la situation de blocage qui en est résulte ;

Invite la Commission européenne à moduler l'objectif affiché de libéralisation des échanges en fonction des situations particulières des pays et régions concernées, et notamment de leur aptitude à affronter la concurrence sur les marchés internationaux,

Suggère que soient envisagées des clauses de sauvegarde pour les secteurs particulièrement menacés par une exposition aux marchés mondiaux, et plus particulièrement le secteur agricole,

Préconise une adaptation du rythme et du calendrier des négociations sur les APE aux difficultés rencontrées,

Souhaite que la Commission européenne et les autres organisations internationales compétentes aident les pays en développement à renforcer leurs capacités d'expertise et de négociation dans le domaine des relations commerciales internationales,

Demande à la Commission européenne de replacer la dimension du développement au cœur de son partenariat avec les pays ACP, et de mettre pleinement en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif central contenu dans l'article premier de la convention de Cotonou, à savoir « la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté » dans la zone ACP, étant entendu que ces moyens doivent inclure un accroissement des aides financières consenties par le Fonds européen de Développement (FED), ainsi que des mesures d'annulation de dettes,

Demande également aux gouvernements des pays ACP de poursuivre et de renforcer leurs efforts pour améliorer la bonne gouvernance, et de promouvoir une utilisation équitable des ressources publiques notamment financières qui privilégie la lutte contre la pauvreté et les secteurs sociaux, notamment la santé, l'éducation et l'environnement.

Document nr. 71

Rezoluție privind evaluarea punerii în aplicare a Convenției de la Cotonou: incidente privind dezvoltarea țărilor francophone ACP

Adunarea Parlamentară a Francofoniei, reunită la Québec (Canada) la cea de-a XXXIVa Sesiune în perioada 4 - 7 iulie 2008, la propunerea Comisiei pentru cooperare și dezvoltare,

Considerând că parteneriatul dintre Uniunea Europeană și țările ACP, inițiat prin Convențiile de la Yaoundé și de la Lomé, și urmat în cadrul Convenției de la Cotonou, constituie un exemplu unic de cooperare și de solidaritate între două mari grupuri de țări din Nord și Sud,

Afirmând atașamentul față de principiile care au condus la acest parteneriat de la început, mai ales cele legate de egalitatea între părți la negocieri, și de consens privind obiectivul urmărit, care este în principal dezvoltarea țărilor ACP,

Luând act de evoluțiile prevăzute în Convenția de la Cotonou semnate în 2000, care pun capăt dispozițiilor avantajelor comerciale nereziproce, evoluție în favoarea țărilor ACP, și înlocuirea lor cu un cadru destinat să permită punerea în aplicare a liberului-schimb, prin intermediul Acordurilor de parteneriat economic (APE),

Constatând dificultățile în cadrul negocierilor dintre Comisia Europeană și țările ACP privind semnarea acestor APE și situația de blocaj rezultată;

Invită Comisia Europeană să reanalizeze obiectivul referitor la liberalizarea schimburilor în funcție de situațiile speciale ale țărilor și regiunilor în cauză, mai ales aptitudinea acestora de a face față concurenței pe piețele internaționale,

Sugerează conturarea unor clauze de salvagardare pentru sectoarele cele mai amenințate de expunerea pe piețele mondiale, cu precădere pentru sectorul agricol,

Preconizează o adaptare a ritmului și a calendarului de negocieri pentru APE asupra dificultăților întâlnite,

Îndeamnă Comisia Europeană și celelalte organizații internaționale competente să ajute țările în curs de dezvoltare în consolidarea capacităților de expertiză și de negociere în domeniul relațiilor comerciale internaționale,

Cere Comisiei europene să înlocuiască dimensiunea dezvoltării în cadrul parteneriatului său cu țările ACP, și să pună în aplicare pe deplin mijloacele necesare realizării obiectivului central prevăzut în primul articol al convenției de la Cotonou, și anume « reducerea și, în final, eradicarea sărăciei » în zona ACP, având în vedere că aceste mijloace trebuie să includă o creștere a ajutoarelor financiare acordate prin intermediul Fondului european de Dezvoltare (FED), precum și măsuri de anulare a datoriilor,

Cere, de asemenea, guvernelor țărilor ACP să continue și să consolideze eforturile pentru ameliorarea bunei guvernări și să promoveze utilizarea echitabilă a resurselor publice, mai ales cele financiare acordate luptei împotriva sărăciei și sectoarelor sociale, în special sănătatea, educația și mediul.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

DOCUMENT N° 72

**RÉSOLUTION SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES
SOCIÉTÉS**

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec (Canada) pour sa XXXIV^e Session du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement

RAPPELANT le caractère indissociable des trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental ;

SOULIGNANT avec force la nécessité de garantir à tous les habitants de la planète la satisfaction des besoins et droits primaires : eau potable, nourriture et santé ;

CONSIDÉRANT le droit des être humains à un environnement sain et leur devoir de le protéger en répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ;

OBSERVANT que le développement des technologies, l'industrialisation, les modèles de production et de consommation, la surpopulation des villes, l'urbanisation sont responsables de pollutions, de la détérioration et de la mise en péril de l'environnement, de la planète et de l'humanité ;

TENANT COMPTE des preuves scientifiques de la responsabilité humaine dans la dégradation de l'environnement, démontrée notamment par les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat des Nations Unies (GIEC) ;

CONSCIENTE que les problèmes environnementaux constituent une menace pour le développement de nos sociétés et qu'ils exigent des actions immédiates et concertées de tous les États ;

CONSTATANT que le déboisement accéléré, la désertification, l'exploitation, non contrôlée, du patrimoine naturel mondial en général, de même que l'urbanisation et l'industrialisation bouleversent les équilibres économiques, sociaux et écologiques, particulièrement en Afrique et en Asie ;

PRÉOCCUPÉE par les dangers que les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes font peser sur la vie, la santé et la sécurité des populations, et pour le développement économique et social ;

CONSCIENTE que le réchauffement climatique menace la survie de nombreuses espèces végétales et animales et que le recul de la biodiversité peut affecter l'avenir même de l'humanité ;

CONSIDERANT que l'accès à une eau de qualité adéquate est un droit humain, individuel et collectif imprescriptible et inaliénable, qui va de pair avec le devoir d'en faire usage dans le respect des nécessités des individus et des conditions de développement durable et solidaire ;

PRÉOCCUPÉE par la pénurie d'eau, par la pollution des réserves aquifères, par la détérioration de la qualité de l'eau potable, par les difficultés d'accès à cette ressource vitale et par le risque de plus en plus élevé d'avoir des répercussions géopolitiques majeures dans les régions concernées ;

RAPPELANT qu'une gestion durable des ressources naturelles est essentielle pour l'élimination de la pauvreté et pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ;

RAPPELANT l'implication de la Francophonie dans les engagements internationaux destinés à gérer plus efficacement les ressources naturelles, depuis la *Conférence de Rio sur l'environnement et le développement* (1992), engagement réaffirmé notamment lors du *Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg* (2002) ;

La commission de la coopération et du développement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

ENCOURAGE les États et les gouvernements membres de la Francophonie à signer, à ratifier et à faire appliquer sans délai les conventions et les accords internationaux portant sur la protection environnementale, notamment le *Protocole de Kyoto - Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, la *Convention sur la lutte contre la désertification*, la *Convention sur la diversité biologique*,

DEMANDE aux États et aux gouvernements membres de la Francophonie, qui ne l'ont pas encore fait, d'inscrire, transversalement, le concept du développement durable dans leurs législations voire dans leurs constitutions et de se doter d'une stratégie nationale de développement durable qui fixe les priorités de développement ;

INVITE les États et les gouvernements membres de la Francophonie à prendre les mesures nécessaires afin d'intensifier la lutte contre la désertification, la déforestation, notamment dans les régions tropicales, et contre toute entreprise humaine préjudiciable à l'environnement ;

RÉITÈRE son soutien à une approche multidimensionnelle dans la lutte contre la déforestation, qui s'appuie notamment, en Afrique francophone, sur la création de zones protégées, de zones de replantation, de mesures réglementaires et fiscales, la mise en place d'un dispositif de certification des exploitations de bois et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles ;

DEMANDE aux membres des gouvernements et des parlements de l'espace francophone de prendre les mesures nécessaires afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et à cet égard, de mettre en place les « Autorités nationales désignées » pour le Mécanisme de développement propre créé par le protocole de Kyoto ;

INCITE les gouvernements à mettre en place des mesures, des outils permettant l'évaluation de l'état des écosystèmes, et à instaurer des politiques adaptées de protection de la nature ;

RECOMMANDE aux instances de la Francophonie d'instaurer des mécanismes qui permettent de prévenir et d'atténuer les impacts des changements climatiques sur la santé et la sécurité des populations ;

ENCOURAGE les parlementaires de l'espace francophone à promouvoir l'élaboration et l'utilisation de nouveaux outils et méthodes permettant de tenir compte de critères sociaux et environnementaux dans la mesure du produit intérieur brut (PIB), en vue de favoriser le développement durable ;

RECOMMANDE aux parlementaires de l'espace francophone d'investir davantage dans le domaine des énergies renouvelables et de favoriser une coopération technique et financière accrue entre les pays développés et les pays en développement ;

ENCOURAGE VIVEMENT les parlementaires de l'espace francophone à favoriser l'éducation, la sensibilisation au développement durable, à faciliter l'accès des citoyens, et tout particulièrement les jeunes citoyens, à l'information sur l'état de l'environnement dans leur pays et à soutenir la production et la diffusion de l'information spécialisée et d'outils pédagogiques en langue française ;

INSISTE auprès des membres des gouvernements et des parlements pour que soit pris en compte l'intérêt des générations futures en associant les enfants, la jeunesse, au titre de partenaire, d'acteur actif et responsable de son avenir, à l'élaboration et à l'application des stratégies nationales de développements ;

DEMANDE à l'OIF d'allouer davantage de ressources financières à l'accroissement des capacités institutionnelles des États de la Francophonie pour l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies nationales de développement durable ;

DEMANDE à l'OIF d'assurer un plaidoyer auprès d'autres Organisations internationales par la mise en place effective d'un fonds de compensation au bénéfice des pays qui luttent pour ralentir la déforestation ;

INCITE l'OIF, par l'intermédiaire de l'IEPF, à mener davantage d'actions de coopération de terrain avec la participation des populations locales et au profit de celles-ci, à appuyer les initiatives des collectivités au processus de développement durable et à renforcer ses interventions en matière de concertation ;

SOUHAITE que l'OIF reconnaisse le rôle primordial des parlementaires dans la gestion durable des ressources naturelles et du patrimoine environnemental, en associant systématiquement ces acteurs-clés aux rencontres et travaux effectués avec les représentants des gouvernements de la Francophonie, dans le cadre des programmes d'appui mis en oeuvre par l'IEPF.

Rezoluție privind mediul înconjurător și dezvoltarea societății

Adunarea Parlamentară a Francofoniei, reunită la Québec (Canada) la cea de-a XXXIVa Sesiune în perioada 4- 7 iulie 2008, la propunerea Comisiei pentru cooperare și dezvoltare

REAMINTIND caracterul indisociabil al celor trei piloni ai dezvoltării durabile : economic, social și de mediu;

SUBLINIIND CU TĂRIE necesitatea de a garanta tuturor cetățenilor planetei satisfacerea nevoilor și a drepturilor primare: apă potabilă, hrană și sănătate;

CONSIDERÂND dreptul oamnelor la un mediu sănătos și datoria lor de a-l proteja, răspunzând nevoilor din prezent, fără să compromită capacitatea generațiilor viitoare de a răspunde la aceleași nevoi ;

OBSERVÂND că dezvoltarea tehnologiilor, industrializarea, modelele de producție și de consum, suprapopularea orașelor, urbanizarea sunt factori de poluare, de deteriorare și de punere în pericol a mediului înconjurător, a planetei și a umanității;

ȚINÂND CONT de dovezile științifice care fac umanitatea responsabilă pentru degradarea mediului înconjurător, demonstrată, mai ales prin documentele Grupului interguvernamental de experți al Națiunilor Unite privind evoluția;

CONȘTIENȚĂ că problemele de mediu constituie o amenințare pentru dezvoltare societății și că se impun acțiuni imediate comune din partea tuturor statelor ;

CONSTATÂND că despădurirea accelerată, deșertificarea, exploatarea necontrolată a patrimoniului natural mondial în general, precum și urbanizarea și industrializarea afectează echilibrul economic, social și ecologic, mai ales în Africa și în Asia;

ÎNGRIJORATĂ de pericolele pe care schimbările climatice și fenomenele meteorologice extreme le au asupra vieții, sănătății și securității populațiilor, dar și asupra dezvoltării economice și sociale;

CONȘTIENȚĂ că încălzirea climatică amenință supraviețuirea a numeroase specii de plante și animale și că degradarea biodiversității poate afecta viitorul umanității însăși;

CONSIDERÂND că accesul la apă de calitate reprezintă un drept uman, individual și colectiv inprescriptibil și inalienabil, în strânsă legătură cu datoria de a o utiliza respectând necesitățile individului și condițiile de dezvoltare durabilă și solidară;

ÎNGRIJORATĂ de penuria de apă, de poluarea rezervelor acvifere, deteriorarea calității apei potabile, de dificultățile de acces la această resursă

vitală, de riscul din ce în ce mai ridicat de a avea repercusiuni geopolitice majore în regiunile în cauză;

REAMINTIND că o gestionare durabilă a resurselor naturale este esențială pentru eliminarea sărăciei și pentru realizarea Obiectivelor Mileniului de Dezvoltare;

REAMINTIND implicarea Francofoniei în angajamentele internaționale destinate să gestioneze mai eficace resursele naturale, încă de la Conferința de la Rio privind mediul și dezvoltarea (1992), angajament reafirmat mai ales la Sommet-ul mondial pentru dezvoltare durabilă de la Johannesburg (2002) ;

Comisia pentru cooperare și dezvoltare a Adunării parlamentare a Francofoniei :

ÎNCURAJEAZĂ statele și guvernele membre ale Francofoniei să semneze, să ratifice și să aplice neîntârziat convențiile și acordurile internaționale privind protecția mediului, mai ales Protocolul de la Kyoto - Convenția-cadru a Națiunilor Unite privind schimbările climatice, Convenția privind lupta contra deșertificării, Convenția privind diversitatea biologică,

CERE statelor și guvernelor membre ale Francofoniei, celor care nu a făcut-o încă, să înscrie conceptul de dezvoltare durabilă în legislație și în constituții și să elaboreze strategii naționale dezvoltare durabilă care să includă prioritățile de dezvoltare;

INVITĂ statele și guvernele membre ale Francofoniei să ia măsurile necesare pentru intensificarea luptei contre deșertificării, despăduririi, mai ales în regiunile tropicale, și împotriva oricărui demers uman care prejudiciază mediul;

REITEREAZĂ sprijinul multidimensional în lupta contra despăduririi, care să fie acordat mai ales în Africa francofonă, pentru crearea de zone protejate, de zone de replantare, de măsuri reglementare și fiscale, pentru punerea în aplicare a unui dispozitiv de certificare a exploatărilor de lemn și de consolidare a capacităților umane și instituționale;

CERE membrilor de guverne și parlamentelor din spațiul francofon să ia măsurile necesare pentru reducerea emisiilor de gaze cu efect de seră și, în acest sens, să creeze « Autoritățile naționale desemnate » pentru Mecanismul de dezvoltare creat prin protocolul de la Kyoto ;

INCITĂ guvernele să pună în aplicare măsuri, instrumente care permit evaluarea stării ecosistemelor și aplicarea de politici de protecție a naturii;

RECOMANDĂ instanțelor Francofoniei să pună în aplicare mecanisme care să permită prevenirea și atenuarea impactului schimbărilor climatice asupra sănătății și securității populațiilor;

ÎNCURAJEAZĂ parlamentarii din spațiul francofon să promoveze elaborarea și utilizarea de noi instrumente și metode care să permită luarea în considerare a criteriilor sociale și de mediu în calcularea produsului intern brut (PIB), în vederea favorizării dezvoltării durabile ;

RECOMANDĂ parlamentarilor din spațiul francofon să investească mai mult în domeniul energiilor regenerabile și să favorizeze o cooperare tehnică și financiară intensă între țările dezvoltate și cele în curs de dezvoltare;

ÎNCURAJEAZĂ parlamentarii din spațiul francofon să favorizeze educația, sensibilizarea în privința dezvoltării durabile, să faciliteze accesul cetățenilor, și mai ales cel al tinerilor cetățeni, la informații cu privire la starea mediului în țara lor și să susțină producerea și difuzarea de informații specializate și de instrumente pedagogice în limba franceză;

INSISTĂ pe lângă membrii guvernelor și parlamentelor pentru a fi luat în considerare interesul generațiilor viitoare prin asocierea copiilor și tinerilor la titlul de partener, de actor activ și responsabil de viitorul său, la elaborarea și punerea în aplicare de strategii naționale de dezvoltare;

CERE OIF să aloce mai multe resurse financiare pentru creșterea capacității instituționale ale statelor Francofoniei în vederea elaborării și punerii în aplicare a strategiilor naționale de dezvoltare durabilă;

CERE OIF să asigure efectuarea unor demersuri pe lângă celelalte organizații internaționale pentru punerea în aplicare efectivă a unui fond de compensare în beneficiul țărilor care luptă pentru încetinirea despăduririi;

INCITĂ OIF, prin intermediul IEPF, să mărească numărul de acțiuni de cooperare în teren, cu participarea populațiilor locale și în favoarea acestora, să sprijine inițiativele colectivităților în procesul de dezvoltare durabilă și să consolideze aceste intervenții colective;

DOREȘTE ca OIF să recunoască rolul primordial al parlamentarilor în gestionarea durabilă a resurselor naturale și a patrimoniului mediului, prin asocierea sistematică a acestor actori-cheie la întâlniri și activități efectuate cu reprezentanții guvernelor Francofoniei, în cadrul programelor de sprijin ale IEPF.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

DOCUMENT N° 73

RESOLUTION
SUR LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES
MENÉES DANS LE CADRE DE L'OMC

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec (Canada) pour sa XXXIV^e Session du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

PRÉOCCUPÉE par l'impasse prolongée dans les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha, menées dans le cadre de l'OMC, qui devaient initialement être bouclées en 2004 mais qui ont vu leurs échéances maintes fois repoussées;

CONSCIENTE des conséquences graves d'un possible échec du processus de Doha pour le développement économique et pour les perspectives de croissance de la majorité des pays membres de l'OMC, plus particulièrement pour les pays en développement et les pays moins avancés;

CONSIDÉRANT que les négociations achoppent sur le dossier vital de l'agriculture et que l'issue de ces négociations auront un impact sur les conditions de vie des populations francophones, consommateurs et producteurs;

PRÉOCCUPÉE par la crise alimentaire qui sévit et par les récentes manifestations contre la vie chère dans plusieurs pays francophones, une situation en partie attribuable aux pratiques actuelles en matière de commerce international et qui menace la stabilité politique et les acquis démocratiques dans certains États;

SOUCIEUSE de la tendance des pays à conclure des ententes commerciales de libre-échange bilatérales ou régionales qui ne tiennent pas compte d'importantes questions de politique intérieure, notamment de la sécurité alimentaire;

EXHORTE les Chefs d'États et de Gouvernements à faire les compromis nécessaires pour qu'un accord soit atteint sur tous les grands sujets du Cycle de Doha, en particulier dans le domaine de l'agriculture, en s'attachant à ce que les pays en développement et les pays moins avancés en retirent des avantages économiques durables;

SE FÉLICITE des efforts engagés récemment par la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations Unies à Genève et auprès de l'OMC en particulier, en vue d'accompagner et d'informer les délégations des pays francophones dans le cadre des négociations commerciales multilatérales;

ENCOURAGE l'OIF à poursuivre et à accroître ses actions de soutien en faveur des délégations des pays francophones à l'OMC;

APPELLE l'OIF à mobiliser la Francophonie pour trouver des solutions concrètes et rapides à la crise alimentaire dans son espace de solidarité;

RÉITÈRE son soutien non équivoque au processus de l'OMC ainsi qu'aux objectifs du Cycle de Doha en faveur du développement;

APPELLE à une mobilisation politique de l'ensemble des États francophones, à l'occasion du Sommet de Québec, en faveur d'une relance du processus de Doha pour un commerce libre et plus équitable, dans le respect des contraintes des pays en développement et des pays moins avancés dans le domaine agricole.

DOCUMENT NR. 73

**Rezoluție privind negocierile comerciale
multilaterale din cadrul OMC**

*Adunarea Parlamentară a Francofoniei, reunită la Québec (Canada)
pentru cea de-a XXXIV-a Sesiune, în perioada 4 -7 iulie 2008, la
propunerea Commision de cooperare și dezvoltare,*

ÎNGRIJORATĂ de impasul prelungit în negocierile comerciale multilaterale din Ciclul Doha, purtate în cadrul OMC, care trebuiau inițial să fie încheiate în 2004 dar ai căror termeni au fost respinși de mai multe ori;

CONȘTIENTĂ de consecințele grave ale unui posibil eșec în procesul de la Doha privind dezvoltarea economică și perspectivele de creștere economică a țărilor membre ale OMC, mai ales țările în curs de dezvoltare și cele mai puțin dezvoltate;

CONSIDERÂND că negocierile stagnează din cauza neînțelegerilor legate de agricultură și ca rezultatul acestor negocieri va avea un impact direct asupra condițiilor de trai al populațiilor francofone, asupra consumatorilor și producătorilor;

ÎNGRIJORATĂ de criza alimentară care face ravagii și de manifestările recente împotriva vieții scumpe în mai multe țări francofone, o situație provocată în parte de practicile actuale în materie de comerț internațional care amenință stabilitatea politică și legislația democratică din anumite state;

PREOCUPATĂ de tendința țărilor de a încheia acorduri comerciale de liber schimb bilaterale sau regionale care nu țin cont de aspecte importante de politică internă, mai ales în ceea ce privește securitatea alimentară ;

ÎNDEAMNĂ șefii de stat și de guvern să ajungă la un compromis privind un acord pe toate subiectele din Ciclul Doha, mai ales în domeniul agriculturii, având în vedere ca țările în curs de dezvoltare și țările mai puțin avansate să beneficieze de avantaje economice durabile ;

SE FELICITĂ pentru eforturile angajate recent de Reprezentanța permanentă a OIF pe lângă Națiunile Unite la Geneva și pe lângă OMC în special, în vederea însoțirii și informării delegațiilor țărilor francofone în cadrul negocierilor comerciale multilaterale;

ÎNCURAJEAZĂ l'OIF să urmărească și să sporească acțiunile în favoarea delegațiilor țărilor francophone la OMC;

CHEAMĂ OIF să mobilizeze Francofonia pentru a găsi soluții concrete și rapide la criza alimentară în spațiul său de solidaritate;

REITEREAZĂ sprijinul necondiționat pentru procesul OMC și pentru obiectivele Ciclului Doha în favoarea dezvoltării;

CHEAMĂ la o mobilizare politică a tuturor statelor francofoniei, cu ocazia Sommet-ului de la Québec, în favoarea unei relansări a procesului de la Doha pentru un comerț liber și mai echitabil, cu respectarea constrângerilor țărilor în curs de dezvoltare și a țărilor mai puțin avansate în domeniul agricol.



XXXIV^e SESSION
Québec, 4 au 7 juillet 2008

DOCUMENT N° 74

RÉSOLUTION
SUR LES POLITIQUES MIGRATOIRES
DANS L'ESPACE FRANCOPHONE

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, réunie à Québec (Canada) pour sa XXXIV^e Session du 4 au 7 juillet 2008, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONSIDÉRANT que les flux migratoires ont un caractère historique, universel et multidimensionnel qui, dans le contexte actuel de la mondialisation, sont source des défis et d'opportunités inédites pour les pays d'accueil, d'origine et de transit, et que les migrations sont devenues une composante de la vie politique, économique, sociale et culturelle des pays de l'espace francophone;

CONSIDÉRANT que les migrations sont source des bénéfices économiques et culturels potentiels tant pour les pays d'accueil que pour ceux d'origine;

CONSIDÉRANT que les pays francophones, constituant un espace de solidarité, doivent trouver des solutions juridiques justes et respectueuses des droits de la personne et de la dignité humaine des migrants;

CONSIDÉRANT que les flux migratoires dans l'espace francophone constituent un phénomène mal connu et nécessite en conséquence des analyses socio-économiques approfondies fondées sur des données statistiques fiables;

CONSIDÉRANT que les pays d'origine et d'accueil ont des droits et des devoirs partagés en matière de politiques migratoires et de co-développement;

CONSIDÉRANT que les pressions migratoires dans les pays d'origine trouvent souvent leur source dans le sous-développement, les guerres, la pauvreté, le chômage ou dans l'attrait exercé par les pays d'accueil, notamment par leurs systèmes éducatifs;

CONSIDÉRANT que les flux migratoires sont susceptibles dans les pays d'origine d'affecter les potentiels humains de développement et de peser plus particulièrement sur les personnes âgées, les femmes, les jeunes et les enfants;

CONSIDÉRANT que les flux migratoires de l'Afrique vers l'Europe ont pris depuis quelques années, avec notamment la présence importante d'immigrants clandestins ou en situation irrégulière, une acuité particulière dans l'espace européen qui a amené les gouvernements de l'Union européenne à prendre des mesures communes et/ou bilatérales avec leurs partenaires africains, touchant les visas, le droit d'asile et l'immigration;

PRENANT EN COMPTE les accords de gestion concertée des flux migratoires par certains pays francophones et la nécessité d'assurer la facilité de délivrance de visas aux immigrants légaux, et notamment aux étudiants;

CONSIDÉRANT qu'une gestion partagée des flux migratoires et le co-développement entre pays d'origine et pays d'accueil constituent une nécessité;

PRENANT EN COMPTE la situation particulière des pays de transit de l'immigration africaine vers l'Europe;

CONSIDÉRANT l'importance des transferts de fonds des émigrés vers leur pays d'origine;

RECOMMANDE aux parties du Plan d'action adopté à Rabat en juillet 2006 par la Conférence ministérielle euro-africaine, un engagement à moyen et long terme pour la mise en œuvre effective de ce Plan;

RECOMMANDE à l'Organisation internationale de la Francophonie **de contribuer** à la création d'une instance chargée du suivi du Plan d'action de Rabat et permettant de disposer de statistiques, de données comparatives fiables sur les flux migratoires dans l'espace francophone;

RECOMMANDE aux chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie :

d'augmenter sensiblement les efforts et les moyens financiers en vue de lutter contre le sous-développement, la pauvreté et le chômage dans les pays du Sud de l'espace francophone;

de porter l'idée d'une action internationale d'envergure, tel un Plan Marshal, à la hauteur des défis du développement du continent africain;

d'organiser une conférence francophone sur les migrations associant les pays d'origine, de transit et d'accueil, aux fins d'échange d'informations et de recherche de solutions globales;

de développer des politiques migratoires et des accords bi ou multilatéraux de co-développement permettant l'intégration et la régulation de l'émigration économique;

d'aider de façon particulière les pays de transit;

à mettre en commun leurs meilleurs pratiques et instruments juridiques en matière d'intégration et de statut des immigrés;

d'accorder une attention particulière aux incidences des flux migratoires sur les citoyens les plus vulnérables des pays francophones du continent africain, notamment les personnes âgées, les femmes, les jeunes et les enfants;

de prendre les mesures appropriées pour lutter contre les réseaux illégaux d'emplois et les réseaux criminels de trafic et de traite des êtres humains;

de favoriser, comme le suggère le Parlement francophone des Jeunes, une mobilité des jeunes fondée, tel un Erasmus de la Francophonie, sur l'adoption de politiques d'accueil plus ouvertes aux étudiants et aux professeurs étrangers dans les universités francophones, et facilitant l'obtention de visa, la mise en place de programmes de bourses plus généreux et une équivalence des diplômes.

Rezoluția privind politicile legate de migrația în spațiul francofon

*Adunarea Parlamentară a Francofoniei, reunită la Québec (Canada)
pentru cea de-a XXXIV-a Sesiune, în perioada 4-7 iulie 2008, la
proponerea Comisiei pentru cooperare și dezvoltare,*

CONSIDERÂND că fluxurile migratoare au un caracter istoric, universal și multidimensional care, în contextul actual al mondializării, sunt sursa unor provocări și oportunități inedite pentru țările gazdă, de origine și de tranzit, și că migrațiile au devenit o componentă a vieții politice, economice, sociale și culturale ale țărilor din spațiul francofon ;

CONSIDERÂND că migrațiile sunt sursa de posibile beneficii economice și culturale atât pentru țările gazdă cât și pentru cele de origine;

CONSIDERÂND că țările francofone, constituind un spațiu de solidaritate, trebuie să găsească soluții juridice juste și care să respecte drepturile persoanei și demnitatea umană a emigranților ;

CONSIDERÂND că fluxurile migratoare din spațiul francofon constituie un fenomen puțin cunoscut și necesită, în consecință, analize socio-economice aprofundate bazate pe date statistice exacte;

CONSIDERÂND că țările de origine și cele gazdă au drepturi și obligații împărțite cu privire la politicile privind migrația și co-dezvoltarea;

CONSIDERÂND că presiunile legate de migrație în țările de origine sunt cauzate de sub-dezvoltare, războaie, sărăcie, șomaj sau de atracția țării gazdă, mai ales prin sistemele de educație ale acestora;

CONSIDERÂND că fluxurile migratoare pot să afecteze în țările de origine forța de muncă care contribuiau la dezvoltare și să influențeze în mod negativ persoanele în vârstă, femeile, copiii și tinerii ;

CONSIDERÂND că fluxurile migratoare din Africa spre Europa s-au accentuat, în ultimii ani, mai ales prin prezența importantă a imigranților clandestini ceea ce a determinat guvernele țărilor membre ale Uniunii Europene să ia măsuri comune și/sau bilaterale cu partenerii africani, în privința vizelor, a dreptului de azil și a imigrării;

IA ÎN CONSIDERARE acordurile de gestionare comună a fluxurilor migratoare din unele țări francofone și necesitatea de a asigura facilitatea acordării de vize imigranților legali, și, mai ales studenților;

CONSIDERÂND că o gestionare comună legată de fluxurilor migratoare și de co-dezvoltare între țările de origine și cele gazdă constituie o necesitate;

TINÂND CONT de situația specială a țărilor de tranzit afectată de imigrarea africană spre Europa;

CONSIDERÂND importanța transferurilor de bani ale emigraților spre țara lor de origine ;

RECOMANDĂ părților Planului de acțiune adoptat la Rabat în iulie 2006 la Conferința ministerială euro-africană, să ia un angajament pe termen mediu și lung pentru punerea în aplicare efectivă a acestui Plan ;

RECOMANDĂ Organizației Internaționale a Francofoniei să contribuie la crearea unei instanțe însărcinate cu monitorizarea Planului de acțiune de la Rabat care să dispună de statistici, de date comparative exacte privind fluxurile migratoare în spațiul francofon ;

RECOMANDĂ șefilor de stat și de guvern ai Francofoniei :

Să-și intensifice eforturile și mijloacele financiare privind lupta contra sub-dezvoltării, sărăciei și șomajului în țările din sud ale spațiului francofon;

Să conceapă o idee de acțiune internațională de anvergură, un fel de Plan Marshal, la înălțimea provocărilor dezvoltării continentului african ;

Să organizeze o conferință francofonă pe tema migrației la care să participe țările gazdă, de origine și de tranzit, cu scopul de a schimba informații și pentru a găsi soluții la nivel comune;

Să dezvolte politici migratoare și acorduri bi sau multilaterale de co-dezvoltare care să permită integrarea și reglementarea emigrației economice ;

Să ajute în mod special țările de tranzit ;

Să pună în comun cele mai bune practici și instrumente juridice privind integrarea și statutul imigranților;

Să acorde o atenție specială implicațiile pe care fluxurile migratoare le au asupra cetățenilor cei mai vulnerabili din țările francophone de pe continentul african, mai ales persoanele în vârstă, femeile, tinerii și copii;

Să ia măsurile adecvate pentru alupta împotriva rețelilor de recrutare ilegale și a rețelilor criminale de trafic și maltratare a ființelor umane ;

Să favorizeze, așa cum sugerează Parlamentul francofon al Tinerilor, o mobilitate a tinerilor, precum programul Erasmus al Francofoniei, bazată pe adoptarea de politici mai bune de primire a studenților și a

profesorilor străini în universitățile francofone, facilitându-le obținerea de vize, precum și punerea în aplicare de programe bursiere mai generoase și echivalarea diplomelor.